

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 2 mai 2011, à 19h30, présidée par la Mairesse, Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Jean-Claude Daoust	M.
Mme Sylvie Viau	M. Ronald Massey

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charest est absent.

2011-05-02-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune.

2011-05-02-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Dérogation mineure 03-2011
6. Adoption des minutes du 4 avril 2011
7. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Incompressibles
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
 - Inondation du 27 avril 2011 - Rapport de Situation d'urgence (travaux importants réalisés et à réaliser afin de permettre une utilisation normale des infrastructures routières de la municipalité)
9. Résolution
 - Appel d'offres rechargement
 - Appel d'offres Entretien chemins d'hiver 2011-2012 circuits 1 à 5
 - Demande de bourse pour les finissants à la Fondation Tillotson
 - Demande d'aide financière à la Fondation Tillotson (quai et aménagement des salles à la plage)
 - Autorisation d'utilisation de la fréquence à Colebrook communication center et au Centre de communications Estrie
 - Commande du Quai
 - Demande d'ouverture du chemin Lambert en hiver
10. Règlements
 - Avis de motion règlement no 218 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
11. Usine d'épuration
12. Aqueduc
13. États financiers mensuels au 30 avril 2011
14. Adoption du rapport de correspondance
15. Régie de protection incendie
16. Régie des déchets solides
17. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail
 - Plage Volley-ball
18. Varia
19. Levée

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

2011-05-02-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande de retirer la taxe d'emprunt de l'aqueduc sur son compte de taxe puisque l'immeuble n'est pas relié au réseau d'aqueduc pour le moment.

2011-05-02-04: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 03-2011

Implantation d'une nouvelle résidence dans la marge de recul minimale avant.

Les propriétaires de la propriété du 1087, ch. St-Denis désirent implanter une nouvelle résidence située à 5.30 mètres de l'emprise de la rue, alors que l'article 7.8 du règlement de zonage stipule que :

“ Les normes d'implantation pour les zones de villégiature intensive VI sont déterminées au tableau VI [...] Marges de recul avant minimale du bâtiment : 7.5 m (24.6 pi) [...].”

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit:

ATTENDU QUE les propriétaires désirent démolir l'ancien chalet pour construire une nouvelle résidence;

ATTENDU QUE la profondeur du terrain, protégée par droit acquis, n'est pas suffisante pour permettre de construire une nouvelle résidence respectant l'ensemble des normes prévues au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la rive de 10 mètres sera respectée pour le projet de construction de la nouvelle résidence;

ATTENDU QUE la maison respecte la norme de 24pi pour la profondeur minimale d'une résidence;

ATTENDU QUE la marge de recul avant de la future résidence est plus grande que la marge de recul avant du chalet actuel à être démoli;

ATTENDU QUE la future résidence respecte l'alignement moyen des résidences voisines quant à la marge de recul avant;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité, tel que proposé par le comité consultatif d'urbanisme;

QUE la présente demande de dérogation mineure soit accordée;

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement s'assure lors de la demande de permis qu'aucune galerie ou infrastructure empiète dans la rive de 10 mètres.

Adopté.

2011-05-02-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que les minutes du 4 avril 2011 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2011-05-02-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et Résolu à l'unanimité que les comptes à

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S

no de résolution
ou annotation

payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité à été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 2295 à 2345 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (55 746.36\$) et le rapport de salaires versés (avril 2011) en date du 2 mai 2011.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2011-05-02-07 : SITUATION D'URGENCE – INONDATION DU 27 AVRIL 2011

ATTENDU QUE l'inondation du 27 avril 2011 a provoqué des dommages importants aux infrastructures routières de la municipalité de St-Herménégilde ;

ATTENDU QUE cet événement a mis la municipalité dans une situation d'urgence ;

ATTENDU QUE plusieurs chemins se sont retrouvés fermés puisque trop endommagés pour la circulation normale ;

ATTENDU QUE la municipalité a été dans l'obligation d'évacuer certains résidents ;

ATTENDU QUE la municipalité a enclenché des procédures d'urgence afin d'alerter la population de la situation, en utilisant la chaîne téléphonique de sa population ;

ATTENDU QUE des travaux importants ont été réalisés dans les chemins sinistrés afin de les remettre en état ;

ATTENDU QUE la mairesse, Lucie Tremblay, fait état de l'ampleur de la situation d'urgence que vit la municipalité de St-Herménégilde depuis le 27 avril 2011 ;

ATTENDU QUE tel que prévu à l'article 937 du code municipal, la mairesse décrète des dépenses nécessaires pour remédier à la situation d'urgence ;

ATTENDU QUE le total des dépenses d'urgence peut atteindre un montant d'environ 500 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité est éligible à l'aide financière du Ministère de la sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de St-Herménégilde approuve ces travaux puisqu'ils sont de nature urgente ;

Que la municipalité fera les démarches nécessaires afin d'obtenir de l'aide financière supplémentaire pour la portion qu'elle doit assumer ;

Que la municipalité accepte le taux horaire inscrit à l'annexe B de la Politique des conditions de travail pour la rémunération des employés supplémentaires appelés en renfort pour permettre l'exécution des travaux d'urgence ;

Que la portion assumée par la municipalité représente des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

2011-05-02-08 : APPEL D'OFFRES RECHARGEMENT

Dossier à l'étude.

2011-05-02-09: DEMANDE SOUMISSIONS PRIVÉES OUV. CH. HIVER 2011-2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

Que le municipalité de St-Herménégilde donne mandat à la directrice générale, pour inviter huit soumissionnaires désignés par le conseil, pour l'ouverture, l'entretien, le sablage des chemins d'hiver 2011-2012, pour une période d'un an, pour **les circuits : 1, 2, 3, 4 et 5**, d'une longueur approximative de 55 km.

Pour être conforme, les soumissions doivent être présentées sur des formules fournies par la municipalité. **Une soumission est requise pour chaque circuit.**

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé payable à la municipalité de St-Herménégilde ou d'un cautionnement de soumission pour un montant égal à dix pourcent (10%) du montant total de la soumission.

L'entrepreneur reconnaîtra qu'il comprend la portée de toutes les clauses du futur contrat et qu'il a reçu, à sa demande, des explications adéquates sur celles-ci, il reconnaîtra de plus connaître toutes les clauses des documents auxquelles réfère le futur contrat.

Toute soumission devra être en tout point conforme aux instructions à défaut de quoi la soumission pourra être rejetée. Cette soumission doit parvenir au bureau municipal de St-Herménégilde, dans une enveloppe scellée portant la mention « **Entretien des chemins d'hiver 2011-2012** » et le **no de circuit** jusqu'à **11h, le 2 juin 2010** pour être ouvertes publiquement à ce moment, en présence de 2 témoins et des soumissionnaires qui auront choisi d'assister à l'ouverture. Le nom de chacun des soumissionnaires de même que le prix de chaque soumission seront déclarés à haute voix. Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu au Bureau municipal.

La Municipalité St-Herménégilde ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.

Adopté.

2011-05-02-10: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION TILLOTSON – PROGRAMME DE BOURSE AUX NOUVEAUX DIPLÔMÉS 2011

ATTENDU QUE la municipalité de St-Herménégilde désire souligner et soutenir les finissants du secondaire demeurant à St-Herménégilde pour leur persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre sur pied un programme de bourse aux nouveaux diplômés de 2011 ;

ATTENDU QUE la municipalité considère ce programme comme un geste de reconnaissance, une motivation contre le décrochage scolaire et un encouragement de la région ;

ATTENDU QUE la municipalité désire remettre un montant de 50\$ par étudiant ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité sollicite un soutien financier en donnant un don équivalent à chacun des étudiants finissants du secondaire à la Fondation Tillotson.

M
S
no de résolution
ou annotation

Adopté.

2011-05-02-11: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION TILLOTSON – PROJETS EN LOISIRS POUR 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité demande un montant de 3 000 \$ à la Fondation Tillotson pour un nouveau projet de Remplacement du quai pour la descente de bateau et aménagement de salles pour se changer à la plage de St-Herménégilde.

Adopté.

2011-05-02-12: AUTORISATION D'UTILISATION DE LA FRÉQUENCE À COLEBROOK COMMUNICATION CENTER ET AU CENTRE DE COMMUNICATIONS ESTRIE

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité ;

D'autoriser Colebrook communication center et au Centre de communications Estrie à utiliser la fréquence obtenue pour des fins de communications pendant une urgence entre leurs services d'urgence et la centrale d'appels 911 et autres services d'urgence dans le cadre de leurs fonctions pour les municipalités de Saint-Malo, St-Venant-de-Paquette, East Hereford et Saint-Herménégilde.

Adopté.

2011-05-02-13: ACHAT DU QUAI

Dossier en attente.

2011-05-02-14: DEMANDE D'OUVERTURE DU CHEMIN LAMBERT EN HIVER

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de St-Herménégilde **ne prévoit pas** ouvrir le chemin Lambert en hiver pour l'instant. Le règlement ayant pour objet l'entretien des chemins pendant l'hiver **ne sera donc pas** modifié.

Adopté.

2011-05-02-15: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics sera présenté pour adoption.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2011-05-02-16: USINE D'ÉPURATION

Aucune nouvelle information.

2011-05-02-17: EAU POTABLE

Aucune nouvelle information.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

2011-05-02-18: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 30 avril 2011.

2011-05-02-19: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que la correspondance reçue du 5 avril 2011 au 2 mai 2011 de même que le rapport de la secrétaire-trésorière soient déposés aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie ou en prendre connaissance.

Adopté.

2011-05-02-20: RÉGIE INCENDIE

Une liste des visites de pompiers a été réalisée pour 2011.

2011-05-02-21: RÉGIE DES DÉCHETS

Il y aura le 17 juin prochain l'assemblée annuelle et l'assemblée de fondation de la Ressourcerie.

2011-05-02-22: DIVERS

Date de la prochaine réunion de travail : Fixée au lundi 30 mai 2011 à 19h30.

La rencontre pour le « Village d'accueil » est fixée au 24 mai 2011 à 19h.

Plage Volley-ball : projet à déposer par Les Loisirs de St-Herménégilde.

Il y aura une journée « grand ménage » au chalet des Loisirs le 28 mai 2011 à 9h.

Après funérailles :

La location de la salle est gratuite pour ceux qui :

- demeuraient dans la Municipalité de St-Herménégilde
- ont quitté pour cause de maladie
- ont quitté parce qu'ils n'étaient plus capable de s'occuper d'eux.

Projet Vacances art nature : Le conseil accepte finalement un feu de camp à la plage pour cet activité spéciale.

**2011-05-02-23 : ENTENTE SUR L'UTILISATION D'UN TERRAIN DE LA FABRIQUE
POUR LE PERSONNAGE HISTORIQUE**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité mandate la directrice générale et la mairesse à élaborer une entente sur l'utilisation d'un terrain de la Fabrique pour le personnage historique ;

QUE la municipalité autorise la mairesse et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

Adopté.

2011-05-02-24: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 21h45.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

Adopté.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.